

HUIT QUESTIONS DE VELOQUIRIT AUX CANDIDATS

Véloquirit est une association de promotion des déplacements doux, spécialement le vélo, considéré comme moyen de transport.

Repenser la ville pour ce type d'usage n'est pas défendre l'intérêt particulier de quelques uns, mais doit permettre au plus grand nombre d'utiliser un mode de déplacement " actif", dont les avantages en terme de santé publique, de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, de facteur d'autonomie sont très importants. Le vélo génère des économies d'énergie fossile, des économies pour les ménages, des économies de foncier pour la collectivité...

A quelques jours du premier tour des élections municipales, l'association Véloquirit a souhaité interpeller les candidats de l'agglomération lédonienne sur ce sujet. A ce jour, quatre réponses nous sont parvenues sur tous les questionnaires distribués. Voici donc une synthèse des propositions de messieurs ROUX, PELISSARD , GAFFIOT et DUVERNET, les quatre candidats pour Lons le Saunier. Le contenu exhaustif de leurs réponses est consultable sur le site <http://veloquirit39000.fubicy.org>.

1) Êtes-vous favorable à la mise en place d'une politique municipale forte de promotion et de facilitation de l'usage du vélo comme moyen de déplacement ?

Les quatre candidats répondent par l'affirmative.

M PELISSARD précise que chaque projet de rénovation de voirie donne lieu à la réalisation de bandes cyclables, et que la ville subventionne les achats de vélos à assistance électrique depuis 2009.

M GAFFIOT souhaite associer cette politique de développement du vélo au Plan de Déplacement Inter Etablissements, en veillant à la proximité des services publics, et en association avec le développement des transports en communs. Il souhaite généraliser les tourne à droite et les sas à vélo aux feux. Enseignant, il est très attaché au développement de l'apprentissage du vélo pour les enfants.

M DUVERNET donne priorité à l'usage du vélo sur la voiture pour son projet de développement durable du territoire, qui inclut la sobriété énergétique, le sport-santé et l'économie de partage utilisant les ressources locales. Ces deux derniers candidats déclarent inclure de nombreux adeptes du vélo dans leurs équipes de campagne.

2) Prévoyez-vous un budget spécifique annuel pour la politique cyclable, si oui combien en euros par habitant ?

M PELISSARD répond non.

M ROUX répond oui, mais sans préciser de montant.

M DUVERNET répond que s'agissant d'une compétence partagée avec ECLA le montant sera calculé à l'échelle intercommunale.

M GAFFIOT s'engage sur un montant de 10 euros par habitants, par an.

3) Comptez-vous mettre en œuvre un réseau cyclable cohérent, continu et lisible, si oui comment ?

M ROUX déclare que cette question sera vue en conseil « habitat et vie sociale ».

M PELISSARD déclare que le centre ville, de taille modeste, convient bien aux piétons et qu'après l'ouverture du contournement un nouveau plan de circulation permettra d'envisager de nouvelles pistes cyclables, par exemple sur l'ancienne rocade.

MM GAFFIOT et DUVERNET entendent tous deux donner plus de cohérence et de visibilité au réseau à l'échelle d'ECLA : M GAFFIOT par un fléchage spécifique et une hiérarchisation du réseau avec zone 30 centrale, traversée cyclable du parc Guénon, pistes cyclables en zones 50 et le long des axes structurants (Thurel, rocade, route de Besançon...). M DUVERNET mise sur une cartographie des itinéraires en vélo et bus pour valoriser un réseau qui sera centré sur le pôle multimodal de la Gare, puis rayonnant à partir d'un réseau de base prioritaire dont les

ramifications se réaliseront selon un programme de travaux sur 5 à 10 ans.

4a) Envisagez-vous de limiter fortement la traversée de la ville par les voitures ? Si oui, comment ?

MM ROUX et PELISSARD répondent : non. M PELISSARD précise que ce serait préjudiciable au commerce.

MM GAFFIOT et DUVERNET envisagent tous deux de refondre le plan de circulation pour limiter les flux de transit. M DUVERNET précise augmenter ainsi la sécurité des déplacements doux dans le centre.

4b) Quelle est votre politique en matière de stationnement ?

M ROUX répond que cette question sera étudiée dans le cadre du conseil « habitat et vie sociale ».

M PELISSARD privilégie les parkings voiture avec paiement par carte bleue, pratiques pour les usagers, et encourage la rotation des véhicules avec des stationnements minute.

M GAFFIOT souhaite limiter le stationnement automobile par une gestion dynamique des places, et généraliser les appuis-vélo près des services et les abris vélo pour les écoles primaires et les services municipaux.

M DUVERNET entend gérer numériquement le parc de stationnement, multiplier les arrêts courts, remplacer les places de stationnement voiture aux abords des passages piétons les plus délicats par des stationnements vélo (dix vélos pour une voiture) et dégager ainsi de la visibilité.

5) Êtes-vous d'accord pour développer les zones de circulation apaisée (zones 30 et zones de rencontre à 20km/h) dans la majorité des quartiers, et y généraliser les double sens cyclables ?

M ROUX répond : non.

M PELISSARD répond seulement sur les double sens cyclables : non, ils ne peuvent être généralisés car dangereux (par exemple dans les rues étroites).

M GAFFIOT souhaite étendre la zone 30 actuelle à tout l'hypercentre élargi (périmètre entre les boulevard Duparchy, Jules Ferry Gambetta, Rue Paul Seguin, Rue Georges Trouillot rue Regard, Cours Colbert), ainsi que les abords des écoles, des équipements sportifs et commerciaux, se rapprochant du concept de ville 30 à double sens cyclable généralisé.

M DUVERNET s'engage à créer les zones 30 et zones de rencontre utiles à chaque fois que cela s'avèrera techniquement et financièrement possible.

6) Quelle formation envisagez-vous de donner à vos techniciens pour les sensibiliser aux aménagements cyclables et à la démarche « Code de la rue » ?

M ROUX déclare que cette question sera vue en conseil « habitat et vie sociale ».

M PELISSARD déclare que les techniciens de la Ville sont suffisamment formés.

M GAFFIOT entend s'appuyer sur le CEREMA (centre d'étude et d'expertise mobilité) et sur le bureau d'étude INDIGO pour former les techniciens de la collectivité. La vélo école sera proposée à tous les agents municipaux.

M DUVERNET souhaite s'appuyer sur le CEREMA pour la formation des techniciens et adhérer au Club des villes et territoires cyclables pour bénéficier de l'observatoire des pratiques, de la formation et des échanges d'expériences. Un Référent Vélo désigné au sein de l'administration sera chargé de mettre en oeuvre la politique vélo à travers tous les services concernés de transport, voirie et urbanisme.

7) Comment comptez-vous associer à l'élaboration des projets d'aménagement urbain les associations, Véloquirit en particulier ?

M ROUX déclare que cette question sera vue en conseil « habitat et vie sociale » avec présence possible de VQR.

M PELISSARD déclare que les projets urbains sont discutés avec les riverains (y compris les cyclistes .)

M GAFFIOT déclare que la transformation de la ville se fera en concertation avec les usagers et les associations, dont VQR.

M DUVERNET annonce la tenue d'avril à juin 2014 de réunions d'état généraux avec les usagers et les associations sur des thèmes variés, dont la mobilité, avec VQR.

8) Êtes-vous favorable au transfert à ECLA de la compétence des aménagements cyclables ? (pour tendre vers une cohérence). Et la compétence de l'ensemble des déplacements ?

M ROUX répond : oui.

M PELISSARD déclare que la voirie d'intérêt communautaire relève d'ECLA, et que ECLA a mis en œuvre le PDIE pour étudier le covoiturage et les transports collectifs.

MM GAFFIOT et DUVERNET entendent tous les deux établir une cohérence des aménagement cyclables à l'échelle d'ECLA, mais pas forcément de transfert de compétence.

L'association Véloquirit remercie les candidats pour leur contribution au débat.